



Manic 2, centrale de 1,015,000 kilowatts

LES CENTRALES MANIC 2 ET MANIC 1 *

C'est par la construction des centrales Manic 2 et Manic 1 que l'Hydro-Québec a entrepris l'aménagement de la rivière Manicouagan, sur la Côte Nord de Saint-Laurent.

Manic 2 a commencé à produire de l'électricité en 1965 et a été parachevée en 1967; cette centrale de 1,015,000 kilowatts est située à 25 milles en aval de l'emplacement de Manic 3. Elle compte huit groupes générateurs qui tournent sous une chute de 230 pieds.

Manic 2 possède le premier barrage-poids à joints évidés jamais construit en Amérique; ce barrage a 2,270 pieds de longueur et 310 de hauteur.

Grâce à la conception particulière du barrage, l'Hydro-Québec a pu employer 15 pour cent de moins de matériaux que pour un barrage-poids classique.

C'est également en 1967 qu'a été complétée Manic 1 construite à l'embouchure de la Manicouagan. Cette centrale de 184,000 kilowatts partage sa réserve d'eau avec la centrale McCormick, exploitée depuis 1951 par une compagnie forestière. Grâce à la régularisation de la rivière accomplie par les centrales du complexe Manicouagan-Aux Outardes on a pu augmenter de 180,000 kilowatts à 314,000 kilowatts la puissance de McCormick en y ajoutant des groupes supplémentaires. **(Dernier article sur les centrales hydro-électriques du Canada.*

VENTE DE BLÉ AU BRÉSIL

La signature d'un contrat en vertu duquel la Commission canadienne du blé vendra 400,000 tonnes métriques (14.7 millions de boisseaux) de blé à la Commission du blé du Brésil a été annoncée récemment par M. Otto E. Lang, ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé.

Il s'agit de blé no 4 du nord du Manitoba d'une valeur approximative de 27 millions de dollars et dont l'expédition devra se faire entre les mois de mai et de septembre 1971 à partir de ports du Saint-Laurent.

Ce contrat fait partie d'un accord à long terme annoncé le 29 mai 1970 et en vertu duquel le Brésil s'est engagé à acheter au Canada de 900,000 à un million de tonnes métriques de blé au cours d'une période de quatre ans. Le Canada a expédié 300,000 tonnes de blé au Brésil au cours de la première année de cet accord.

M. Lang a affirmé que ces ventes n'auraient pas été possibles si le Gouvernement n'avait pas révisé et élargi les cadres des termes de crédit visant à améliorer la situation concurrentielle du blé canadien dans les pays en voie de développement.